



**AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de Règlement n°235.1-2018, adopté le 5 novembre 2018 (sans modifications) modifiant le Règlement de zonage n° 235-95 afin d'autoriser un seul abattoir dans la zone 55-A ou 56-A.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté, sans modification, le second projet de Règlement numéro 235.1-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 235-95.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Une copie du second projet de règlement peut aussi être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

**3. Pour être valide, toute demande doit :**

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité sis au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim au plus tard **le 20 novembre, avant 16h30** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 novembre 2018 :**

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaire :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

-toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 novembre 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

**5. Absence de demandes**

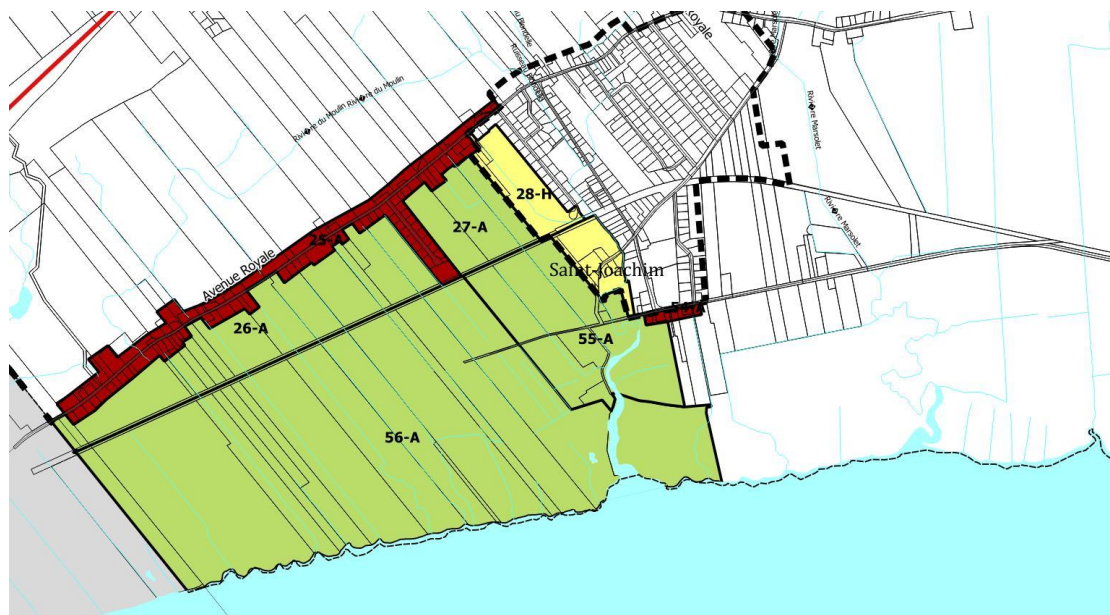
Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**6. Consultation du projet de règlement**

Le second projet de règlement et le croquis de la zone concernée (55-A et 56-A) et des zones contiguës (25-A, 26-A, 27-A, 28-H, 38-H, 54-A) peuvent être consultés au bureau de la municipalité de Saint-Joachim situé au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

**7. Description, croquis ou indication des zones concernées**

Autoriser l'implantation d'un seul abattoir dans la zone 55-A ou 56-A. Le but étant de permettre à l'abattoir actuellement construit dans la zone 55-A de pouvoir déplacer ou agrandir l'usage dans la zone 56-A.



Saint-Joachim, le 12 novembre 2018

Anick Patoine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière